

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint-Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de décembre 2019

Madame, Monsieur,

Le Bureau de St-Simon Environnement vous souhaite de très bonnes fêtes.

Nous reviendrons sur les faits marquants de 2019 dans notre bulletin de janvier, mais pour l'heure, voici les dernières informations de l'année 2019.

Départ du docteur Salandini



Après le docteur Boyer en novembre, c'est au tour du docteur Salandini de cesser son activité de médecin généraliste fin 2019.

Ses patients, amis et connaissances étaient venus nombreux dans la salle place de l'église, pour lui témoigner leur affection et reconnaissance pour toutes ces années passées au service de la santé des habitants de St-Simon.

Nous sommes à la recherche de médecins généralistes qui souhaiteraient s'implanter à St-Simon, mais pour l'instant sans succès, la pénurie touchant de nombreux quartiers de Toulouse et d'ailleurs.

Contactez-nous si vous avez des pistes de recherche.

Urbanisme

Le mois dernier, un seul permis de construire pour une maison individuelle a été validé rue du Prilloume, portant le nombre de logements accordés depuis le 1er janvier à **53**, dont 29 maisons individuelles (contre 791 en 2018 et 677 en 2017).

Le coup d'arrêt aux logements collectifs promis par la municipalité se concrétise dans les chiffres, et il faut avoir conscience que les grues et les chantiers visibles actuellement sont le fruit de permis obtenus en 2018 ou 2017.

A voir : un débat sur l'immobilier passé sur FR3 dans lequel un court reportage sur St-Simon a été diffusé, avec l'intervention de Serge Escartin membre de St-Simon Environnement et du Collectif. La partie sur St-Simon débute à la minute 11:53

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/dimanche-en-politique-midi-pyrenees/immobilier-quand-prix-flambent-1751403.html>

Élections municipales

Nous menons un travail de recensement des demandes que nous porterons auprès des candidats à l'élection municipale de mars 2020, en nous limitant aux sujets touchant le quartier.

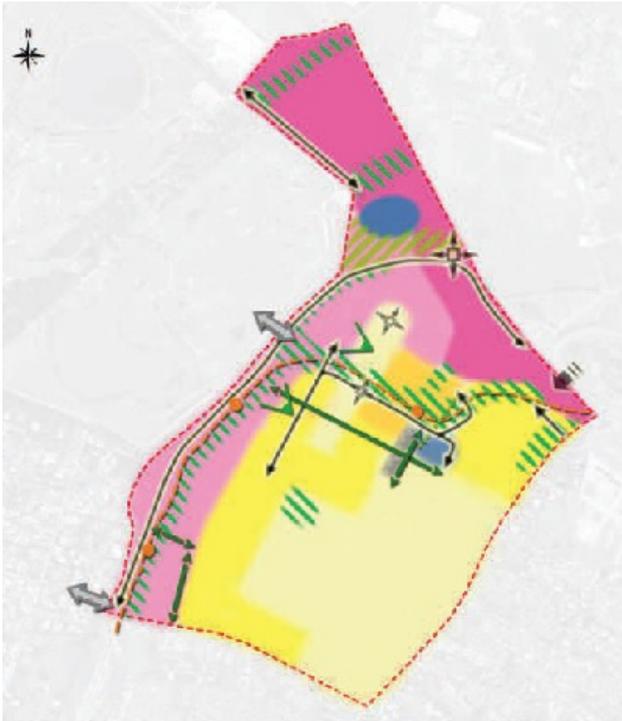
Nous enverrons ces demandes à tous les candidats et publierons les éventuelles réponses sur notre site internet.

De même, nous rencontrerons les candidats qui souhaiteront débattre avec nous de l'avenir du quartier.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous comptons évoquer : le cadre de vie, l'urbanisation, la protection du patrimoine bâti et végétal, les déplacements, la voirie, l'incinérateur, la sécurité, la rénovation de Paul Bert, etc...



OAP Guilhermy



Nous avons rencontré le 20 décembre Mme Laigneau, Adjointe à l'urbanisme, M. Gosset, Directeur de l'urbanisme et M. Toulza, Directeur du service qui a en charge l'OAP Guilhermy.

Cette « Orientation d'Aménagement et de Programmation » a été créée lors de la révision du PLU de 2013 pour aménager la quasi-totalité de Guilhermy, exceptée la partie située au sud du ch Licard.

Nous souhaitons depuis longtemps discuter avec la Métropole de cette OAP, en associant les habitants, car force est constaté que les immeubles poussent très vite, mais que des questions se posent :

- Combien y aura-t-il de logements à terme, sachant que plus de 700 sont déjà livrés ou en cours de construction ?
- Comment circuler et « sortir de la nasse » lorsque tous les occupants seront arrivés
- Quels seront les commerces et équipements publics offerts aux futurs habitants ?
- Comment empêcher les véhicules des occupants des nouveaux immeubles d'occuper le parking de l'école ?

Nous demandons également des modifications de certains zonages du PLU qui autorisent la construction d'immeubles de 4 niveaux là où seules existent des constructions de 2 niveaux (exemple, rue Pedrico).

L'Adjointe à l'urbanisme s'est montrée ouverte à une évolution de cette OAP et nous avons validé la mise en place d'un atelier de travail et de concertation afin de réfléchir avec les habitants à une modification future du PLU.

Cet atelier qui sera composé de 4 ou 5 représentants du quartier se mettra en place dès le 1er semestre 2020.

Ateliers Déplacements-Circulation



Un nouvel atelier « voirie » a eu lieu en décembre. Les services techniques de la mairie ont présenté des propositions d'améliorations aux points noirs qui avaient été listés par les habitants.

Nous ont été également rappelées les règles ci-contre qui régissent les travaux de réfection des voiries. Ces règles ont souvent du mal à s'appliquer dans nos petits chemins.

Le sujet étant particulièrement vaste, il n'a pas été possible de traiter les 3 zones du quartier et le cas spécifique de l'accès au nouveau groupe scolaire de Canto-L en une seule réunion.

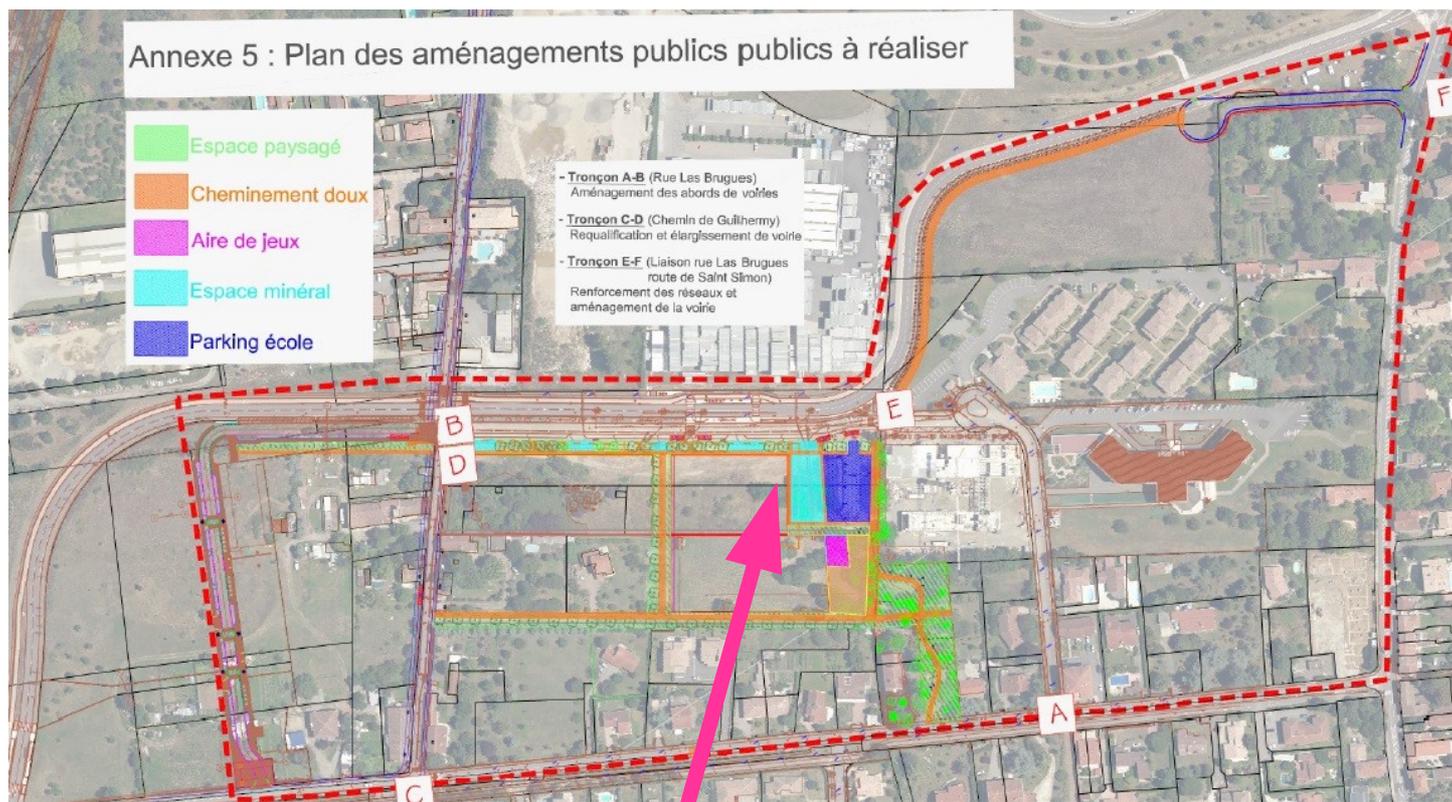
Une réunion spécifique à Canto-L sera programmée en janvier, car un accès provisoire sécurisé doit absolument être mis en place pour l'ouverture de l'école en septembre 2020.

Parmi les sujets à l'étude, on peut noter :

- mise en place de comptages de véhicules route de St-Simon, ch de Tucaut, rond-point de Diane
- ouverture du pk Appart-City aux heures de dépose des enfants à l'école Guilhermy
- empêcher le stationnement devant le bureau de tabac ou la boulangerie place de l'église
- envoyer un courrier aux habitants pour rappeler l'interdiction de se garer sur les trottoirs et pistes cyclables (et rappeler le montant de l'amende qui s'élève à 135 €)
- améliorer la sécurité du croisement Giono-Thibet
- sécurisation des accès à Paul Bert : possibilité de passer la rue Darbousier à double sens pour éviter de circuler devant l'école.
- ajouter des passages protégés route de St-Simon, rue Darbousier, etc...
- sécuriser les vélos ch Liffard
- limiter la vitesse ch. du cimetière et empêcher le stationnement sur le trottoir
- réflexions sur un réaménagement du pk de l'école Guilhermy afin de prévoir un dépose-minute
- réflexions sur la problématique de la rue Réguelongue
- plateau ralentisseur ch de Tucaut
- radar pédagogique à proximité de l'école des Tibaous, réaménagement du stationnement rue Weber

Ces réflexions déboucheront ensuite sur des propositions concrètes qui seront soumises aux habitants lors de la prochaine commission de quartier.

Aire de jeux, commerces(s) et salle associative à Guilhermy



La livraison de l'immeuble le plus proche du parking de l'école est prévue pour juin 2020. C'est au rez-de-chaussée de cet immeuble qu'une surface de 322 m² sera réservée pour un ou plusieurs commerces, ainsi qu'une salle associative.

Une aire de jeux pour enfants va être réalisée par la mairie à partir de février 2020 (emplacement fuchsia sur le plan ci-dessus).

Nous allons participer à une réunion avec la mairie en janvier, pour discuter du contenu de ces nouveaux équipements et définir ce qui serait souhaitable en terme d'aménagement de la salle associative.

Aire de jeux projet Nuances (Vinci)

Une rencontre réunissant la Mairie, Vinci et St-Simon Environnement a eu lieu pour évoquer la problématique de l'aire de jeux du projet Nuances (ex-terrains de NXP).

Nous avons jugé lors de la présentation du projet, qu'une seule aire de jeux pour un projet d'une telle envergure n'était pas suffisante.

A notre demande, Vinci a accepté de fournir à la mairie le foncier nécessaire à la création d'une 2^{ème} aire de jeux qui s'adresserait à une tranche d'âge 7-10 ans.

Le financement des équipements des 2 aires de jeux serait à la charge de la collectivité.

Verdissement du quartier



Suite à la rencontre avec l'Adjointe chargée des espaces verts, Mme Chaumette, les services techniques ont étudié les propositions de plantations présentées par des membres du Collectif.

Certains emplacements ont été écartés, en particulier lorsque le terrain n'appartenait pas à la collectivité ou en présence de contraintes techniques.

Au total ce sont 41 arbres supplémentaires qui pourront être plantés par la mairie dès 2020 dans le quartier.

Boîtes à Lire



Les 3 **Boîtes à Lire** financées par le budget de l'enveloppe de quartier ont été installées sur les places des Tibaous, Paul Bert et Guilhermy.

Vous pouvez y déposer des livres dont vous souhaitez faire profiter les habitants du quartier, et bien entendu en emprunter, tout cela sans aucune formalité.

Vols dans les boîtes aux lettres



Attention !

Le lundi 23 décembre entre 11h et 12h, une vingtaine de boîtes aux lettres ont été forcées, en particulier rue P. Fiquet.

Avec le développement des ventes par e-commerce, des voleurs ont trouvé ce moyen rapide pour tenter de dérober vos colis, probablement en suivant le facteur ou le livreur dans leur tournée.

Il est indispensable de porter plainte si l'on veut que la police nationale ou municipale soit un peu plus présente. Vous pouvez déposer une « pré-plainte » ici : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Nous ne sommes pas les seuls : <https://www.ladepeche.fr/2019/12/22/vol-de-colis-des-specialistes-hyper-actifs,8621171.php>

La seule parade : faire livrer dans un relais-colis.

Incinérateur



Nous avons rencontré le 14 novembre M. Péré, maire de l'Union et Président du DECOSET (instance qui gère les déchets de la Métropole) afin d'évoquer l'avenir de l'incinérateur et pour obtenir des informations sur les travaux qui doivent être entrepris pour respecter de nouvelles normes d'émissions de polluants dans l'atmosphère.

Nous étions accompagnés par des membres de l'association du quartier de Lafourguette qui est lui aussi concerné par l'incinérateur.

Un investissement de près de 100 millions d'euros doit être réalisé afin de respecter d'ici 2024 des normes plus strictes concernant la teneur des fumées en oxyde d'azote des usines de Monlong et Bessières et d'installer un nouveau centre de tri pour accepter tous les plastiques.

Nous avons demandé que le Decoset étudie toutes les solutions possibles et pas seulement une rénovation du site actuel qui fête ses 50 ans, ce qui en fait une des usines d'incinération les plus anciennes de France :

- Ne vaut-il pas mieux reconstruire une usine sur le même site avec les technologies actuelles, plutôt que d'essayer d'amener une installation de 50 ans aux normes de 2024 et de faire du neuf avec du vieux ?
- Pourquoi ne pas étudier un déplacement total de l'usine, qui est maintenant totalement intégrée dans la ville ? On a trouvé le moyen de construire 40 km de canalisations pour aller chauffer le quartier de Montaudran, on pourrait envisager de déplacer l'usine dans un endroit où la population est moins dense.

A cette 2ème question, M. Péré a répondu que le coût serait bien plus élevé, mais nous considérons que les questions de santé publique doivent être prioritaires.

Il nous a également répondu qu'aucune commune ne voudrait d'un tel équipement chez elle...

Doit-on en conclure que ce n'est pas forcément un atout que d'avoir un incinérateur sur son territoire ?

Actuellement, l'exploitant du site (SETMI, filiale de Veolia), brûle 280 000 tonnes de déchets par an, alors que l'autorisation préfectorale permet d'augmenter ce chiffre jusqu'à 330 000 tonnes.

Nous craignons que l'augmentation de la population et l'extension du réseau de chaleur entraînent l'augmentation du volume brûlé. D'autant que la région souhaite la diminution de la capacité des centres d'enfouissement, ce qui aura forcément des répercussions sur l'usine de Monlong qui traite déjà certains déchets de l'Ariège.

Nous avons bien vu avec l'affaire des « déchets Corses » que l'intérêt économique incite à brûler de plus en plus de déchets, alors que la logique écologique voudrait que l'on commence par diminuer drastiquement la production de déchets et que l'on trie et recycle efficacement.

Friche culturelle du chemin Neuf

Le conseil municipal a validé le choix de la compagnie de danse « la Baraque » (<https://www.labaraque-danse.com/accueil>) pour occuper la Vannerie située chemin Neuf, pour les 3 ans qui viennent.

Nous avons demandé à la mairie que ce lieu puisse être également utilisé par les associations du quartier.

Une réunion doit être organisée par la mairie sur ce sujet.

Carte scolaire de l'école Canto-L

A compter de septembre 2020, la nouvelle carte scolaire intégrera le groupe scolaire provisoire de Canto-L :



PROCHAINES REUNIONS

Bureau de St-Simon Environnement à la salle associative de la place de l'église : **lundi 6 janvier 2020 à 20 h 30**

NOTA : la période de neutralité obligatoire avant l'élection municipale de mars 2020 entraîne une impossibilité pour les élus de participer à des réunions publiques.

Malgré cela, nous continuons à travailler avec eux et avec les services de la Mairie, seules les réunions publiques étant prohibées.